



COMMUNE DE TENNEVILLE

COVID-19 : INFORMATION A LA POPULATION

Le 13 mars 2020, le Ministre de l'Intérieur Pieter De Crem a émis un arrêté ministériel définissant les mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19. Ces dispositions sont en vigueur jusqu'au 3 avril prochain.

Nous vous informons de ces mesures et de leur application sur le territoire communal de Tenneville, telle que définie par le Collège communal en partenariat avec l'ensemble des services communaux.

Nous rappelons qu'il s'agit là de mesures préventives, étudiées par le pouvoir fédéral avec l'appui de scientifiques et dont le seul objectif est d'éviter la propagation du virus. Nous faisons appel à votre civisme dans cette période particulière. La santé de tous est une priorité et la responsabilité de chacun. Restez chez vous si vous en avez la possibilité.

Nous insistons pour que tous appliquent les mesures d'hygiène préconisées et transmises en annexe.

En ce qui concerne les commerces, les services divers et l'HORECA

- Seule la situation des commerces vendant des produits de nécessité (alimentation, stations-services, grandes surfaces, pharmacie) reste inchangée. Pour les autres commerces, ceux-ci restent ouverts pendant la semaine mais sont fermés le week-end.
- Les activités de service (coiffure, garages, esthétique) sont autorisées la semaine et uniquement sur rendez-vous.
- Concernant l'HORECA, la consommation est interdite sur place. L'enlèvement de plats à emporter et la livraison est autorisée.
- Nous rappelons qu'il n'y a pas de difficulté d'approvisionnement en ce qui concerne les produits courants : **il n'est pas utile de constituer des stocks !**
- Ces mesures touchant durement ce secteur, **nous appelons tous les citoyens à se montrer solidaires avec nos commerces et notre Horeca et à consommer local !**

En ce qui concerne les écoles communales

- Les cours sont suspendus dans toutes les implantations scolaires. Un service d'encadrement sera organisé dans nos deux implantations, uniquement à destination des enfants dont les parents travaillent dans les domaines des soins de santé, de la sécurité publique, de l'accueil de la petite enfance ou des personnes âgées et de l'enseignement, ainsi que ceux dont les parents ne peuvent faire autrement que de les confier à des personnes à risque.
- **Afin de limiter la propagation du virus, il est important que les parents agissent en citoyens responsables. Nous comptons sur le civisme et la solidarité de chacun.**
- L'accueil extra-scolaire est maintenu de 7h à 18h30. L'accueil du mercredi après-midi est supprimé.
- Le service des repas et de ramassage scolaire est maintenu. En fonction du nombre d'enfants présents dans nos écoles, l'emploi de ces services sera réévalué.

En ce qui concerne les événements et les rassemblements

- **Toutes les activités récréatives (sportives, culturelles, folkloriques) sont annulées, qu'elles soient publiques ou privées, à l'intérieur comme à l'extérieur.**
- Nos maisons de village sont fermées au public jusqu'au 3 avril, tout comme le centre sportif. La Bibliothèque n'ouvrira que le mercredi. Les gîtes peuvent continuer à fonctionner comme lieu d'hébergement, mais pas comme lieu de festivités.
- **Il est demandé à tous de reporter les rencontres privées superflues.** Pour les mariages, seules les cérémonies officielles sont autorisées (pas de réception complémentaire), uniquement en présence de la famille strictement proche.
- En ce qui concerne les funérailles, les cérémonies sont autorisées dans un cadre familial strict.

En ce qui concerne l'accueil de la petite enfance

- La MCAE et le service de gardiennes encadrées restent accessibles.
- **Nous demandons aux parents de garder à la maison tout enfant présentant des symptômes grippaux.**

En ce qui concerne les services administratifs de la Commune et du CPAS

- Nos services administratifs maintiennent leurs horaires d'ouverture. Nous vous demandons de privilégier un maximum la prise de contact par mail ou par téléphone. De nombreux documents administratifs peuvent être obtenus en ligne : www.tenneville.be
- Notre administration et nos ouvriers continuent à garantir l'ensemble des services communaux.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au [084/45.00.40](tel:084450040) ou à consulter notre site internet www.tenneville.be. Toutes les informations concernant les mesures à prendre durant cette épidémie peuvent être trouvées sur www.info-coronavirus.be ou au [0800 14 689](tel:080014689) (entre 8h et 20h). Nous vous encourageons également à vous inscrire sur [BE-alert](http://www.be-alert.be) (www.be-alert.be) afin d'être tenu régulièrement au courant de ces informations.

Cette période de lutte contre le COVID-19 est un défi pour tous les citoyens belges.

Le Belge est festif et convivial : l'interdiction de rassemblement impliquera donc, pour beaucoup son lot de sacrifice et de frustration.

Le Belge est philosophe et plein d'humour : relativiser les choses doit permettre de supporter cette situation inédite, mais sans en oublier l'importance et l'enjeu.

Le Belge est courageux et entreprenant : dans les prochains jours, les plus innovants d'entre nous (ré)inventeront de nouvelles façons de communiquer, de travailler, d'enseigner ou de faire vivre nos indépendants.

Les Belges forment un peuple uni et solidaire : pensons que toutes nos actions ont un impact sur la propagation de la maladie et donc, sur la santé des plus fragiles.

On dit que les crises sanitaires révèlent les failles de nos sociétés. Je suis persuadé que cette épidémie révélera avant tout nos forces collectives et nos qualités individuelles.

Même si on nous invite à l'éloignement, c'est ensemble que nous franchirons cette période, dont l'intensité et la durée dépendront du civisme de tous. Nous comptons sur vous !

Nicolas Charlier, bourgmestre